

48 bis, route de Veulettes - CS40048 76450 CANY-BARVILLE Tél 02.35.57.85.00 - fax 02.35.57.08.75 e-mail@cote-albatre.com

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

DATE DE CONVOCATION 7 février 2020

DATE D'AFFICHAGE

En exercice 86 Quorum

60

24 février 2020

Votants 75 Suffrages exprimés: 75

Séance du 04 mars 2020

N°200304-30

L'an deux mil vingt, le 04 mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN. Président.

Etaient présents

Patrick BARTHÉLÉMY, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Thierry FABAREZ, Franck FOIRET, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Francoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLÉ, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marle-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean BUGEON représenté par Mme Marie-Laure VIRET

M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN

M. Michel LIEURY représenté par M. Emmanuel BOUST

M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre LIBERT

M. Michel SERY représenté par Mme Magalie LEGRAS

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY

Mme Chantal BERTEAU a donné pouvoir à M. Gérard COLIN

M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX

M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE

Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir M. René VIMONT

Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)

M. Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLOT

M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à M. Joël SALLÉ

M. Jérôme DOUILLET a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER

M. Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à M. Patrick VICTOR

Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT

M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE

M. François-Pierre LECLUSE a donné pouvoir à M. Sylvain MONNIER

M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET

M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Jean-Michel COLOMBEL

MM Jean-François ALIGNY, Claude DESAEGER, Stéphane FOLLIN

MM Rémy BELLANGER, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Hervé MOUQUET et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves LEFRIQUE a été élu secrétaire de séance.

Objet:

FINANCES - Budget Délégation Eau - Mise à jour des AP/CP en cours N°30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la nécessité de mettre à jour les AP/CP du budget Délégation Eau,

Vu les crédits de paiement 2020 inscrits au budget primitif 2020 du budget Délégation Eau,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 20 février 2020.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- accepte la mise à jour de chaque AP/CP faisant l'objet d'une modification dans le tableau ci-joint,
- autorise, pour chaque AP/CP en cours, le report automatique des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP ne puisse être modifié.

	9.80	30 000.00	1111666	800502.55	1411 664.07	3423902.64	98	6.00	3423902.44	900	3423 802.64			TOTALAPO	IO			
miner réparition des crédits de palement en tenunt mente de l'avancement du projet	000	30 000 00	150000.00	90 600.00	9,000	230,000,000	0.00	000	230 000 00	0000	230 00000	06201905	VOTE BP 2019	SOFTAM DIRECTEUR ALIMBYTATION EN EAU POTABLE	EA12019002	CH/O	OUTSONION EAU	Modification
0.00 Nowelle elevation des crédits de palement en besunt compte de l'évancement du projet	6000	0000	242 000.00	280 608.00 6	900	642 000.00	9000	000	9 00 100 219	900	61200000	10520230	VOTE BP 2009	FENCIAVELLEMENT DE CONDUITIS EN ACIER BLOSSEVILLE	EA12019001	n/a	DELEGATION EAU	Modification
0.00 Nouvelle répartition des crédits de palement en terrant compte de l'avancement du projet	600	0000	469 655.62 (00000000	450 344.38	1590 000,000	0000	000	1 590 008.00	000	1 590 000,00	DESOLTO	mx/ea/ez	CPERATION DE PROGRAMMARTION DE IENCUMELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE 2711 2020	EA12017001	35	ELEGATION SAU	Modification
O.00 (pp. achevie - 1.6 solde correspond ausolde du marché . 2016:005	0.00	0000	9000	25.05	961 319.69	961 902.64	3000	000	961902.64	900	961 902.64	OSZOBEGOL	05/04/201S	MEMOLAPELBARENT CONDUTTE BAUVEAUNILLE ET Saint vaast dieppedalle	EA12016CD1	EAU	DREGATION SAU	Aucune modification
OBSERVATIONS SUR LES IMODERCATIONS AU BILDGET PRINTITIF	SUNANTS	OF 2022 PREVISIONNEL	CP 2021 PREVESONNIE.	UP 2020 VOITE BP 2020	MONTANT CUMULE LIQUIDE AU L'IANVIER 2020	AUTONIACEBRES A RELUTERATION DETAM	BAPRUNTS	Symmetricores	NORTHATT SAWRENDRES	NEVISION DE L'EGRACICE	MONTANT AU 1" JANVIER 2000	Wopsington	Date de cristion de l'APC	Ubeski de f APCP	H'APO	,	BUDGET	Modification /GBure
	1		DEPENSES			RIES	RECEITES PREVISIONIVELLES	RECETT		DEPENSIS								
			INCHITANT DES CP	2				DELIAP	MONTANT DE L'AP			-						

Pour extrait certifié conforme. ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

erard OOLIN

- Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert (ROUEN (76000), peut-être saisi per voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de se notification ou de sa publication.

 Dans le même délat, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

 à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

OF COMMUNES DE LA

Vu la loi nº 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi nº 82-213 du 2 mars 1982, Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 30 - Séance du 04/03/200 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

G. COLIN

Accusé de réception en préfecture 076-200069839-20200304-200304-30-DE Date de télétransmission : 12/03/2020 Date de réception préfecture : 12/03/2020